

60^e CONSEIL DIRECTEUR

75^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 25 au 29 septembre 2023

Point 8.10-B de l'ordre du jour provisoire

CD60/INF/10(B)

14 juillet 2023

Original : espagnol

STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION POUR LE DON ET L'ACCÈS ÉQUITABLE AUX GREFFES D'ORGANES, DE TISSUS ET DE CELLULES 2019-2030 : RAPPORT D'AVANCEMENT

Antécédents

1. Le présent document a pour objet d'informer les Organes directeurs de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la *Stratégie et plan d'action pour le don et l'accès équitable aux greffes d'organes, de tissus et de cellules 2019-2030* (document CD57/11) (1), approuvés par le 57^e Conseil directeur de l'OPS en 2019 par la résolution CD57.R11 (2). L'objectif de la stratégie et plan d'action est de promouvoir un accès équitable à la transplantation d'organes, de tissus et de cellules, sur la base du don volontaire et des principes directeurs de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) concernant la transplantation, afin de répondre à la demande croissante de ces traitements, de sauver des vies et d'améliorer la santé et les conditions des individus et des communautés (3). Les axes stratégiques d'intervention du présent document, ainsi que leurs objectifs et indicateurs, fournissent une feuille de route pour répondre aux priorités de la Région des Amériques : améliorer la disponibilité des organes, des tissus et des cellules, et renforcer les initiatives et les capacités des États Membres, du Bureau sanitaire panaméricain et des organisations nationales et internationales pertinentes impliquées dans ce domaine.

2. La pandémie de COVID-19 a profondément affecté les systèmes de santé de la Région, et les systèmes de don et de transplantation n'ont pas fait exception : fermeture de programmes, réduction de l'activité et reculs dans les résultats obtenus précédemment. Cet impact a été renforcé par les obstacles à l'accès aux transplantations, tels que le manque de consolidation institutionnelle des programmes nationaux, le manque d'infrastructures adéquates et de ressources humaines possédant les compétences et la formation adéquates, le manque de financement et de protection financière et le fait que la transplantation n'est pas reconnue comme une option rentable (4). Cette situation a réduit la capacité d'effectuer des transplantations dans les différents systèmes de santé de la Région et de progresser dans l'expansion progressive du traitement par la transplantation. Le nombre de donneurs décédés et le nombre de greffes ont également été réduits, et l'admission des patients sur la liste d'attente a été retardée (5). Les patients passent également plus de temps sur la liste

d'attente pour recevoir un organe. Étant donné que la pandémie de COVID-19 a entraîné une réduction des taux de dons et de transplantations et, dans certains pays, l'arrêt complet de l'activité (6), il y a eu un impact négatif sur les progrès accomplis dans la réalisation des indicateurs de la stratégie et plan d'action.

Analyse des progrès réalisés

3. En coordination et en coopération avec les centres collaborateurs de l'OPS/OMS, tels que l'Organisation nationale de transplantation (ONT) d'Espagne et l'Instituto Nacional Central Único Coordinador de Ablación e Implante (Incucai) d'Argentine, une coopération technique a été fournie aux États Membres pour élaborer la stratégie et plan d'action et faire face à la pandémie de COVID-19. Le présent rapport intérimaire est fondé sur le rapport de l'Observatoire mondial du don et de la transplantation (GODT, selon le sigle anglais) (7), le rapport régional DONASUR (8), le Registre latino-américain de dialyse et de transplantation (9), les résultats des réunions d'évaluation des progrès réalisés dans le cadre du Réseau/Conseil ibéroaméricain de dons et de transplantations (RCIDT) (10), dirigé par l'ONT, les réunions infrarégionales et les rapports des délégués de pays.

Axe d'intervention stratégique 1: Renforcer la gouvernance et le rôle directeur des autorités sanitaires pour le don et la greffe de cellules, de tissus et d'organes, en particulier leur capacité de contrôle

4. Tous les pays et territoires d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud disposent d'un cadre juridique pour le don et la transplantation, et les pays des Caraïbes ont fait des progrès dans ce domaine. La pandémie de COVID-19 a modifié l'octroi de budgets pour financer un plan national de don et de transplantation, mais certains pays améliorent cette situation en mettant l'accent sur la nécessité de rattraper les taux de dons. Certains des défis rencontrés sont la nécessité de mettre à jour les cadres réglementaires conformément aux pratiques internationalement reconnues, progresser dans l'élaboration et le financement des plans nationaux de don et de transplantation, ainsi que renforcer la coordination du système en renforçant une structure nationale de coordination du don et de la transplantation et un réseau organisé de services permettant le don et l'accès en temps opportun.

Objectif 1.1 : Élaborer et mettre en place des cadres juridiques et des stratégies pour l'organisation des services de don et de transplantation conformément aux principes directeurs de l'OMS, et en contrôler le respect	
Indicateur, référence et cible	Situation
<p>1.1.1 Nombre de pays et de territoires qui disposent d'un cadre juridique et réglementaire pour le don, le prélèvement ou l'obtention, et la greffe d'organes, de tissus et de cellules, qui empêche le trafic et qui soit conforme aux principes directeurs de l'OMS</p> <p>Référence (2019) : 16 Cible (2031) : 27</p>	<p>Dix-neuf pays et territoires disposent d'un cadre juridique et réglementaire. Certains d'entre eux progressent dans la mise à jour de leurs lois.</p>

Objectif 1.1 : Élaborer et mettre en place des cadres juridiques et des stratégies pour l'organisation des services de don et de transplantation conformément aux principes directeurs de l'OMS, et en contrôler le respect	
Indicateur, référence et cible	Situation
1.1.2 Nombre de pays et de territoires qui disposent d'un budget adapté pour financer un plan national de renforcement des dons et des greffes Référence (2019) : 9 Cible (2031) : 27	Huit pays et territoires ont déclaré se conformer à cet indicateur. La pandémie de COVID-19 a affecté les budgets des services de don et de transplantation.
Objectif 1.2 : Créer ou renforcer un programme national de don et de transplantation	
Indicateur, référence et cible	Situation
1.2.1 Nombre de pays et de territoires qui disposent d'un programme national de don et de transplantation avec une structure, des compétences et un financement permettant d'assumer les responsabilités en matière de dons et de greffes spécifiées dans la législation et conformes au contexte du système de santé Référence (2019) : 16 Cible (2031) : 27	Dix-sept pays et territoires disposent d'un programme national de don et de transplantation, doté d'une structure, de compétences et d'un financement.

Axe d'intervention stratégique 2 : Augmenter la disponibilité d'organes, de tissus et de cellules, sur la base du don volontaire non rémunéré

5. La disponibilité des organes, tissus et cellules repose sur le don volontaire et altruiste, et sur le développement d'un réseau organisé de services de don et de transplantation qui facilitent l'accès à la transplantation. L'impact de la pandémie de COVID-19 sur la population et l'interruption des services de don et de transplantation dans les hôpitaux pour pouvoir soigner les patients infectés n'ont pas permis d'avancer les objectifs et indicateurs de cet axe stratégique. Les taux de dons et de transplantations ont diminué et, dans certains pays, l'activité a complètement cessé. Il est nécessaire d'encourager la participation de la société civile et de construire des alliances sociales pour augmenter le don volontaire et altruiste, ainsi que pour réactiver et renforcer les services de don et de transplantation. Ces mesures sont nécessaires pour consolider les programmes de donneurs décédés et rétablir les taux de dons et de transplantations.

Objectif 2.1 : Promouvoir le don d'organes, de tissus et de cellules pour augmenter la disponibilité et assurer l'accès en temps opportun	
Indicateur, référence et cible	Situation
<p>2.1.1 Nombre de pays et de territoires qui disposent d'un plan afin de promouvoir le don volontaire et altruiste d'organes, de tissus et de cellules, comprenant une stratégie de communication et de diffusion communautaire</p> <p>Référence (2019) : 16 Cible (2031) : 27</p>	<p>Dix-sept pays et territoires ont un plan pour promouvoir le don volontaire et altruiste d'organes, de tissus et de cellules.</p>
<p>2.1.2 Nombre de pays et de territoires qui augmentent de 5 % le nombre de donneurs réels (personnes sur lesquelles a été effectué le prélèvement d'un organe au moins, aux fins de transplantation) tous les deux ans</p> <p>Référence (2019) : 0 Cible (2013) : 27</p>	<p>Trois pays et territoires ont augmenté de 5 % le nombre de donneurs décédés réels. Cet indicateur a été calculé en tenant compte des informations GODT pour 2018 et 2021. L'année 2020 n'a pas été incluse en raison de l'incidence accrue de la pandémie de COVID-19 sur les taux de dons.</p>
Objectif 2.2 : Organiser et consolider un réseau efficace de services de don et de transplantation intégré au réseau de services de santé en vue de satisfaire les besoins du système national de santé	
Indicateur, référence et cible	Situation
<p>2.2.1 Nombre de pays et de territoires qui disposent de modes opératoires, de guides scientifiques et techniques et de registres qui permettent de normaliser le processus de définition, d'évaluation et de sélection du donneur, et les soins qui lui sont dispensés</p> <p>Référence (2019) : 16 Cible (2031) : 27</p>	<p>Quinze pays et territoires disposent de modes opératoires, de guides scientifiques et techniques et de registres.</p>
<p>2.2.2 Nombre de pays et de territoires qui disposent d'un réseau de services de don et de transplantation organisé au niveau national, infranational (le cas échéant), et hospitalier</p> <p>Référence (2019) : 12¹ Cible (2031) : 27</p>	<p>Treize pays et territoires disposent d'un réseau de services de don et de transplantation organisés aux niveaux national, infranational et hospitalier. La réactivation des services est la base du recouvrement des taux de dons et de transplantations.</p>

Axe d'intervention stratégique 3 : Améliorer l'accès équitable aux greffes d'organes, de tissus et de cellules dans les systèmes de santé

6. L'amélioration de l'accès aux transplantations dépend de plusieurs facteurs :
a) l'identification précoce des receveurs potentiels, *b)* l'établissement de listes d'attente, *c)* l'établissement de critères technico-scientifiques pour le don, *d)* le traitement et

¹ Un pays a été compté deux fois : la valeur ajustée est de 11.

l'attribution d'organes, de tissus et de cellules et e) la formation du personnel de santé. Des progrès ont été réalisés dans l'élaboration de critères technico-scientifiques et de qualité. Certains pays ont amélioré l'accès aux services de transplantation grâce à l'identification précoce des receveurs potentiels et à l'orientation en temps opportun. Il reste des défis à relever pour dresser et maintenir la liste d'attente nationale, utiliser le registre des maladies rénales chroniques et de la dialyse, et inclure toutes les étapes de la transplantation dans les mécanismes de financement et de couverture des greffes et l'accès aux immunosuppresseurs.

Objectif 3.1 : Augmenter l'accès aux services de transplantation d'organes, de tissus et de cellules dans les systèmes de santé moyennant l'identification précoce des receveurs potentiels et leur sélection en temps opportun	
Indicateur, référence et cible	Situation
<p>3.1.1 Nombre de pays et de territoires qui disposent de processus documentés dans le cadre desquels sont appliqués des critères technico-scientifiques pour l'identification, la sélection et l'inclusion de receveurs sur une liste d'attente pour les greffes d'organes, de tissus et de cellules</p> <p>Référence (2019) : 16 Cible (2031) : 27</p>	<p>Dix-sept pays et territoires disposent de critères technico-scientifiques pour identifier, orienter et placer les receveurs sur la liste d'attente pour les greffes d'organes, de tissus et de cellules.</p>
<p>3.1.2 Nombre de pays et de territoires qui disposent d'un registre national de personnes atteintes de néphropathie chronique et de patients en dialyse</p> <p>Référence (2019) : 17 Cible (2031) : 27</p>	<p>Dix-huit pays et territoires disposent d'un registre national des personnes atteintes d'insuffisance rénale chronique et des patients en dialyse.</p>
<p>3.1.3 Nombre de pays et de territoires qui disposent d'un registre des patients en attente (liste d'attente) pour l'ensemble du système de santé (public et privé) coordonné par l'organisme directeur</p> <p>Référence (2019) : 13 Cible (2031) : 27</p>	<p>Quinze pays et territoires disposent d'un registre des patients inscrits sur la liste d'attente pour l'ensemble du système de santé (public et privé), coordonné par l'organisme directeur.</p>
Objectif 3.2 : Développer les compétences et les capacités des ressources humaines et adopter des critères technico-scientifiques ainsi que des processus de gestion de qualité, pour tous les aspects liés aux dons et aux greffes	
Indicateur, référence et cible	Situation
<p>3.2.1 Nombre de pays et de territoires qui disposent de critères technico-scientifiques pour le don, le traitement, l'attribution et la distribution des organes, tissus et cellules</p> <p>Référence (2019) : 9 Cible (2031) : 27</p>	<p>Quinze pays et territoires ont des critères technico-scientifiques pour le don, le traitement, l'attribution et la distribution d'organes, de tissus et de cellules.</p>

Objectif 3.2 : Développer les compétences et les capacités des ressources humaines et adopter des critères technico-scientifiques ainsi que des processus de gestion de qualité, pour tous les aspects liés aux dons et aux greffes	
Indicateur, référence et cible	Situation
<p>3.2.2 Nombre de pays et de territoires qui disposent d'un système de gestion de qualité dans lequel est inclus la normalisation des systèmes de codification des organes, tissus et cellules humains conformément aux critères internationaux, des indicateurs normalisés pour évaluer les processus et services de don, ainsi que l'enregistrement et le contrôle des programmes, des institutions concernées et des activités</p> <p>Référence (2019) : 7 Cible (2031) : 27</p>	<p>Dix pays et territoires disposent d'un système de gestion de la qualité.</p>
<p>3.2.3 Nombre de pays et de territoires qui disposent dans les hôpitaux dotés d'un plateau technique de pointe (thérapie intensive et neurochirurgicale) d'un coordonnateur ou d'un service des transplantations chargé des dons 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, et d'un programme de formation des ressources humaines participant à tous les aspects du prélèvement ou de l'obtention, du don et de la transplantation, dispensé par l'organisme directeur ou avec son aval</p> <p>Référence (2019) : 3 Cible (2031) : 27</p>	<p>Douze pays et territoires disposent d'un coordinateur ou d'un service de transplantation hospitalière très complexe (soins intensifs et neurochirurgie) pour le don.</p>
Objectif 3.3 : Assurer l'ensemble des soins au receveur, ainsi que le traitement et le suivi postérieurs à la greffe, y compris le traitement immunosuppresseur	
Indicateur, référence et cible	Situation
<p>3.3.1 Nombre de pays et de territoires qui disposent du financement pour les activités préalables à la greffe et relatives à la greffe, depuis le prélèvement ou l'obtention jusqu'à la greffe et au traitement postérieur à celle-ci</p> <p>Référence (2019) : 8 Cible (2031) : 27</p>	<p>Treize pays et territoires disposent d'un financement pour les activités préalables à la transplantation, la transplantation, de l'approvisionnement à la transplantation et au traitement postérieur.</p>
<p>3.3.2 Nombre de pays et de territoires qui assurent l'accès aux médicaments pour les traitements préalables et postérieurs à la greffe</p> <p>Référence (2019) : 9 Cible (2031) : 27</p>	<p>Quatorze pays et territoires garantissent l'accès aux médicaments pour les traitements pré et post-transplantation.</p>

Axe d'intervention stratégique 4 : Améliorer la gestion de l'information et les activités de suivi, de surveillance, d'évaluation et de gestion des risques liés aux dons et aux greffes d'organes, de tissus et de cellules

7. L'intendance du système de don et de transplantation comprend la surveillance des résultats des dons (vivants et décédés), la transplantation chez le receveur et la surveillance des services. La pandémie de COVID-19 a également touché directement cet axe stratégique, car de nombreux services ont cessé de fonctionner. Certains pays ont progressé dans l'élaboration de registres d'informations sur les activités nationales et dans l'enregistrement et l'analyse des événements indésirables. Des progrès très significatifs ont été accomplis en ce qui concerne le nombre de pays déclarant au GODT et à DONASUR en tant qu'enregistrements internationaux officiels. Cela a permis de progresser dans la transparence et le suivi de l'activité régionale. Il est nécessaire de mettre en place des programmes d'audit de qualité pour suivre les indicateurs d'amélioration de l'activité de don et de transplantation. La participation de l'autorité sanitaire ou réglementaire est également nécessaire pour avancer dans les actions d'enregistrement, d'autorisation et de surveillance sanitaire des services.

Objectif 4.1 : Améliorer le contrôle et la surveillance de l'activité de don et de greffe moyennant la traçabilité, et renforcer le suivi et la notification des résultats des processus de don et de greffe	
Indicateur, référence et cible	Situation
<p>4.1.1 Nombre de pays et de territoires qui disposent de normes et de mécanismes de vérification pour le contrôle, y compris le trafic et le tourisme de transplantation, le contrôle et la surveillance des services de don et de greffe, et des banques de tissus, dans leurs systèmes de santé</p> <p>Référence (2019) : 7 Cible (2031) : 27</p>	<p>Dix pays et territoires disposent de normes et de mécanismes de vérification pour le contrôle.</p>
<p>4.1.2 Nombre de pays et de territoires qui disposent d'un plan de vérification et d'inspection pour les services de don et de greffe</p> <p>Référence (2019) : 7 Cible (2031) : 27</p>	<p>Neuf pays et territoires disposent d'un plan de vérification et d'inspection pour les services de don et de transplantation.</p>
Objectif 4.2 : Élaborer des mécanismes pour l'identification et la gestion des événements indésirables associés aux dons et aux greffes d'organes, de tissus et de cellules	
Indicateur, référence et cible	Situation
<p>4.2.1 Nombre de pays et de territoires qui disposent d'un système de biovigilance conforme à la stratégie de sécurité du patient, mis en place et coordonné par l'autorité compétente, qui permette la notification, l'enregistrement, la surveillance, l'analyse et la gestion des événements indésirables</p> <p>Référence (2019) : 1 Cible (2031) : 27</p>	<p>Cinq pays et territoires disposent d'un système de biosurveillance conforme à la stratégie de sécurité du patient.</p>

Objectif 4.3 : Améliorer la gestion, l'analyse et le suivi de l'information relative aux activités de don et de greffe	
Indicateur, référence et cible	Situation
<p>4.3.1 Nombre de pays et de territoires qui disposent d'un système d'information national et d'enregistrement unique pour l'ensemble du système de santé, public et privé, sur l'activité de don et de transplantation, dirigé par l'organisme directeur, axé sur la traçabilité et qui fasse état publiquement des résultats de la gestion du programme</p> <p>Référence (2019) : 9 Cible (2031) : 27</p>	<p>Quinze pays et territoires disposent d'un système national d'information et d'enregistrement unique pour l'ensemble du système de santé, dirigé par l'organisme directeur.</p>
<p>4.3.2 Nombre de pays et de territoires qui participent à la notification des informations aux systèmes d'enregistrement internationaux officiels (DONASUR par exemple)</p> <p>Référence (2019) : 17 Cible (2031) : 27</p>	<p>Vingt-trois pays et territoires participent à la notification des informations aux systèmes d'enregistrement internationaux officiels.</p>

Enseignements tirés

8. Plusieurs enseignements tirés et bonnes pratiques concernant la mise en œuvre de la stratégie et plan d'action sont présentés ci-après :

- a) Les programmes de don et de transplantation reflètent le développement des systèmes de santé. Les services de don et de transplantation jouent un rôle essentiel dans ces systèmes, car ils sauvent ou améliorent la qualité de vie de nombreux patients.
- b) La pandémie de COVID-19 a eu une incidence sur les objectifs de la stratégie et plan d'action. Le nombre de patients infectés nécessitant une hospitalisation a augmenté, avec pour conséquence une réduction des activités de don et de transplantation, une diminution du nombre de donneurs décédés et de greffes, ainsi qu'un retard dans l'inscription sur la liste d'attente. Cela a compromis la santé et la vie des patients.
- c) La crise sanitaire provoquée par la pandémie de COVID-19 a compliqué la prise de décision visant à réactiver les services de don et de transplantation sans compromettre la disponibilité des organes, des tissus et des cellules et à garantir l'accès à des procédures sûres. Cette expérience doit être prise en compte lorsque des événements similaires se produiront à l'avenir.
- d) L'augmentation de la disponibilité des organes et des tissus et l'amélioration de l'accès à la transplantation devraient être fondées sur le don de personnes décédées. Pour cela, il est nécessaire de promouvoir le don volontaire et altruiste dans la communauté. Le don d'organes par des donneurs vivants devrait compléter le don de personnes décédées et être utilisé dans des cas spécifiques, conformément à la

législation nationale et à des critères techniques définis au niveau national, pour assurer un suivi adéquat et des soins complets.

Mesures nécessaires pour améliorer la situation

9. Compte tenu des réalisations et des défis présentés dans ce rapport, les mesures suivantes sont proposées pour examen par les États Membres :

- a) Renforcer la gouvernance et l'administration des programmes de don et de transplantation pour consolider la gestion des programmes nationaux, ainsi que l'organisation efficace des services et la surveillance des activités.
- b) Renforcer et élargir le soutien financier pour adopter des plans d'action nationaux en matière de don et de transplantation, et pour faire progresser la couverture du système de santé à toutes les étapes du processus de don et de transplantation afin d'élargir progressivement l'accès à la transplantation.
- c) Reconnaître la transplantation comme un service essentiel des systèmes de santé nationaux et accorder la priorité à l'organisation en réseau de ce service pour garantir une réduction du risque de morbidité et de mortalité des maladies chroniques associées à la transplantation.
- d) Accroître le taux des dons pour renforcer les programmes de don de personnes décédées en tant que principale source d'organes et de tissus pour les transplantations, et encourager le don volontaire et altruiste par des stratégies à l'efficacité prouvée, la formation de coordonnateurs de dons et une réglementation appropriée favorisant ce don.
- e) Renforcer la création et l'utilisation de registres nationaux des maladies rénales chroniques et de dialyse, ainsi que d'une liste d'attente nationale pour les patients nécessitant une greffe, et élaborer des critères techniques et scientifiques pour le don, le traitement et l'attribution d'organes, de tissus et de cellules comme mécanisme pour assurer un accès équitable à la transplantation.
- f) Élargir l'accès continu des patients transplantés aux médicaments immunosuppresseurs, en envisageant des mécanismes d'achat, tels que le Fonds stratégique de l'OPS.
- g) Faire progresser l'élaboration de systèmes d'information visant à recueillir, analyser et surveiller l'information liée aux activités de don, aux patients transplantés, aux donneurs vivants et à la déclaration des événements indésirables afin d'améliorer la prise de décisions.
- h) Analyser les informations provenant des registres officiels coordonnés par les centres collaborateurs de l'OPS/OMS afin de suivre les progrès des politiques de don et de transplantation et d'améliorer la transparence du système.
- i) Examiner les documents de référence internationaux et les recommandations régionales établis par le RCIDT et l'OPS pour mettre à jour les cadres législatifs, les documents et les critères techniques.

- j) Poursuivre les travaux conjoints entre les États Membres, l'OPS et deux centres collaborateurs de l'OPS/OMS (ONT et Incucai) pour atteindre les objectifs de la stratégie et plan d'action pour le don et l'accès équitable à la transplantation d'organes, de tissus et de cellules.

Mesures à prendre par le Conseil directeur

10. Le Conseil directeur est invité à prendre note de ce rapport et à formuler tout commentaire qu'il juge pertinent.

Références

1. Organisation panaméricaine de la Santé. Stratégie et plan d'action pour le don et l'accès équitable aux greffes d'organes, de tissus et de cellules 2019-2030 [document CD57/11]. 57^e Conseil directeur de l'OPS, 71^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 30 septembre au 4 octobre 2019 ; Washington, D.C. : OPS; 2019. Disponible sur : <https://iris.paho.org/bitstream/handle/10665.2/51619/CD57-11-f.pdf>.
2. Organisation panaméricaine de la Santé. Stratégie et plan d'action pour le don et l'accès équitable aux greffes d'organes, de tissus et de cellules 2019-2030 [résolution CD57.R11]. 57^e Conseil directeur de l'OPS, 71^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 30 septembre au 4 octobre 2019 ; Washington, D.C. : OPS; 2019. Disponible sur : https://www3.paho.org/hq/index.php?option=com_docman&view=document&alias=50624-cd57-r11-f-strategie-poa-greffes-organes&category_slug=cd57-fr&Itemid=270&lang=fr.
3. Organisation mondiale de la Santé. Transplantation d'organes et de tissus humains [résolution WHA63.22]. 63^e Assemblée mondiale de la Santé ; 21 mai 2010 ; Genève : OMS ; 2010. Disponible sur : https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA63/A63_R22-fr.pdf
4. Torales S, Berardo J, Hasdeu S, Esquivel MP, Rosales A, Azofeifa C. et al. Evaluación económica comparativa sobre terapias de reemplazo renal en Argentina, Costa Rica y Uruguay. Rev Panam Salud Pública. 2021;45:e119. Disponible sur : <https://iris.paho.org/bitstream/handle/10665.2/54951/v45e1192021.pdf>.
5. Organisation panaméricaine de la Santé. Recomendaciones para reactivar y mantener los servicios de donación y trasplante en el contexto de la COVID-19 en América Latina. Washington, D. C.: OPS; 2022. Disponible sur : https://iris.paho.org/bitstream/handle/10665.2/55971/OPSIMSHSSCOVID19220011_spa.pdf.

6. Observatoire mondial sur le don et la transplantation. Reference documents by regions. OMS/ONT : GODT ; 2016. Disponible sur : <http://www.transplant-observatory.org/by-regions/>.
7. Observatoire mondial sur le don et la transplantation. International Report on Organ Donation and Transplantation Activities 2021. OMS/ONT: GODT; 2022. Disponible sur : <https://www.transplant-observatory.org/wp-content/uploads/2022/12/2021-data-global-report-1.pdf>.
8. Donasur. Official report of the Donation and Transplant activity of Latin America and the Caribbean. Buenos Aires: Donasur; 2022. Disponible sur : <https://app.powerbi.com/view?r=eyJrIjoiM2UxYTg3YTgtZDEzZi00NDkxLWFINDYtN2M0YjYzNDBmODFkIiwidCI6IjIwNTQ0MjRiLWU4NDEtNDE4YS1iZWVjLWUwMjI2NWl5ZDFiYyIsImMiOiR9&pageName=ReportSection>.
9. Gonzalez-Bedat MC, Rosa-Diez G, Ferreiro A. El Registro Latinoamericano de Diálisis y Trasplante Renal: la importancia del desarrollo de los registros nacionales en Latinoamérica. Nefrol Latinoam. 2017;14(1):12-21. Disponible sur : <http://www.elsevier.es/es-revista-nefrologia-latinoamericana-265-articulo-el-registrolatinoamericano-dialisis-trasplante-S2444903216300051>.
10. Ibero American Network/Council on Donation and Transplantation. Newsletter RCIDT 2022. Madrid: RCIDT; 2022. Disponible sur : <https://www.transplant-observatory.org/download/newsletter-rcidt-2022/>.
